



DATE D’AFFICHAGE DU COMPTE RENDU : 07 février 2020

**Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du  
DE ST HILAIRE DES LANDES**

**Le jeudi 30 janvier 2020 à 20 h**

L’an deux mille vingt, le jeudi trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur **HAMARD** Claude, le Maire.

**Etaient Présents** : **ALEXANDRE** David, **BRICARD** Mickael, **BOIVENT** Nicolas, **BOULIERE** Morgane, **CHENAIS** Christelle, **GONNET** Albert, **LETARD** Christian, **LANDAIS** Daniel, **PIROT** Mickael **REBILLON** Christophe, **SOLLIER-BAUDOIN** Marie-Annick.

**Absente excusée** : **RICHER** Géraldine

**Absentes non excusées** : **BRETONNIERE** Lydie, Calvez Morgane

---

**Ordre du Jour**

1. Demande de Subvention – Club de la détente
2. Demande de Subvention classe découverte Ecole Privée St Anne
3. Chemin Rural au lieu-dit Le Grand Chevrigné – Rapport du Commissaire enquêteur sur la vente des 2 terrains
4. Ouverture de crédits
5. Lancement de la consultation d’un bureau d’étude thermique pour une chaudière bois
6. Affaires diverses
- 7.

---

1- **Subvention 2020 Club de la détente**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le club de la détente a loué la salle de la commune de St Marc Le Blanc pour leur concours de belote annuel, celle de St Hilaire des Landes n’étant pas disponible.

L’association demande si la commune peut prendre charge cette dépense.

Monsieur Le Maire propose de verser à l’association une subvention à hauteur du tarif de la location soit 165 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ Accepte de verser une subvention à l’association club de la détente.
- ✓

2- **Ecole privée St Anne -Demande de subvention- classe découverte- Parc de Branféré**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d’une demande de subvention par l’APEL du RPI de St Hilaire- St Sauveur



L'école St Anne de St Hilaire des Landes organise un voyage scolaire pour les élèves de CP-CM1. Cette année, leur projet est d'emmener les enfants, à un séjour découverte au parc de BRANFERE

Le coût du séjour par enfant s'élève à 230 €

Monsieur le Maire précise que 5 élèves domiciliés à St Hilaire des Landes participent au voyage.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de participer à hauteur de 20 % du coût global du séjour au même titre que sa participation à l'école publique.

Par conséquent, la participation de la commune s'élève à 46 € par élève, domicilié à St Hilaire des Landes soit un cout total de 230 € à verser à l'APEL du RPI St Sauveur-St Hilaire.

3- Enquête publique portant sur l'aliénation de 2 bouts de chemins ruraux au lieu-dit Le Grand Chevigné – Avis du Commissaire enquêteur – Décision sur la cession

***Mr LANDAIS Daniel étant concerné par cette affaire ne prend pas part au vote***

Vu la délibération 2019-09-247 portant sur l'enquête préalable à la vente de chemin rural au lieu-dit « Le Grand Chevigné »

Vu l'arrêté 2019-10-01 portant sur l'enquête préalable à l'aliénation d'un chemin rural au lieu-dit « Le Grand Chevigné »

Vu les conclusions du rapport du commissaire enquêteur.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le commissaire a émis 2 avis sur cette enquête.

En effet, étaient concernés 2 bouts de terrains, le 1<sup>er</sup> situé au nord (Secteur 1) et le 2<sup>ème</sup> au sud (Secteur 2).

Après enquête, le commissaire émet un avis défavorable quant à l'aliénation du bout de terrain secteur n°1 et un avis favorable quant à l'aliénation du terrain secteur n° 2.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 1 abstention

- Valide les 2 avis du commissaire enquêteur
- Autorise l'aliénation du bout de terrain secteur 2
- Autorise Mr Le Maire à en informer les riverains.

4- Budget 2020 – Anticipation de crédits

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice. Le Maire est en droit, jusqu'à l'obtention de ce budget de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Le Maire et en avoir délibéré :

- Autorise Mr. Le Maire à engager, liquider les dépenses d'investissement de 2019 avant le vote du budget primitif.

Budget	Crédits ouverts en 2019 (dépenses	¼ des dépenses d'équipement
--------	-----------------------------------	-----------------------------

	<b>d'équipement)</b>	<b>(Pour information)</b>
Budget principal	461 564 €	115 413 €

#### 5- Lancement de la consultation d'un bureau d'étude thermique pour une chaudière bois

Après l'intervention de Mr Yoan HALPERT du service Conseil en Energie Partagé du Pays de Fougères portant sur un scénario de mise en place d'une chaudière bois permettant d'alimenter en chauffage l'école et le pôle des Landes ainsi que son plan de financement, Mr Le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une étude thermique sur le projet afin de valider la faisabilité du projet.

Il demande au Conseil Municipal de lancer une consultation pour choix d'un bureau d'étude thermique

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Valide le lancement d'une consultation d'un bureau thermique pour une chaudière bois.

La séance est levée à 21h30  
Le secrétaire de séance

Mickaël PIROT

Le Maire

Claude HAMARD